



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie

NOTE MÉTHODOLOGIQUE : AJUSTEMENT DES BARÈMES STANDARD DE COÛT UNITAIRES DES FRAIS LIÉS AU DIAGNOSTIC D'UN PROJET DE CRÉATION/SUIVI PRE-CRÉATION, TEST ET POST-CRÉATION D'ENTREPRISE (WALLONIE ENTREPRENDRE)

ANNÉE 2024

Les barèmes standard de coûts unitaires prévoient une indexation annuelle en janvier de chaque année, en multipliant les montants par la moyenne des chiffres de l'index des prix à la consommation (indice santé lissé) des mois de septembre et octobre de l'année N-1, divisée par la moyenne des chiffres de l'index des prix à la consommation (indice santé lissé) des mois de septembre et octobre de l'année N-2. Le montant résultant de ce calcul d'indexation est ensuite arrondi à l'unité supérieure.

Indice santé lissé de septembre 2022 : 120,53
Indice santé lissé d'octobre 2022 : 122,22
Moyenne : 121,375

Indice santé lissé de septembre 2023 : 125,35
Indice santé lissé d'octobre 2023 : 125,65
Moyenne : 125,5

Indice à appliquer : 1,03398558

Le coût journalier forfaitaire passe de 807 € en 2023 à **835 €** en 2024.

Pour l'année 2024, les barèmes standard de coûts horaires des frais liés à la catégorie 3 – Type E « Diagnostic d'un projet d'autocréation d'emploi » et catégorie 4 type C « Suivi d'un projet d'autocréation d'emploi » sont les suivants :

TYPE DE PRODUIT		UNITE	COÛT UNITAIRE (facturation incluse dans le coût unitaire = 0%)
CATEGORIE 3		DIAGNOSTICS	
TYPE 3E	Diagnostic d'un projet d'autocréation d'emploi	Nombre de livrables	2.505 €

TYPE DE PRODUIT		UNITE	COÛT UNITAIRE par type de bénéficiaire final		PLAFONDS
CATEGORIE 4	SUIVIS		Porteur de projet	Entreprises ≤ 3 ans	
			Facturation incluse dans le coût unitaire		
			0%		
TYPE 4C	Jours prestés sur un suivi d'un projet d'autocréation d'emploi – phase pré-crédation	Nombre de jours prestés	835 €	n/a	10 jours sur 18 mois
	Jours prestés sur un suivi d'un projet d'autocréation d'emploi – phase test	Nombre de jours prestés	835 €	n/a	20 jours sur 24 mois
	Jours prestés sur un suivi d'un projet d'autocréation d'emploi – phase post-crédation	Nombre de jours prestés	835 €	n/a	4 jours / an sur 3 ans

ANNEXE 1 : INDICES SANTÉ LISSÉS

<https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=a79922d0-19ce-411a-9902-9a3f95127d4d>

Indice des prix à la consommation, par année de base selon la nomenclature COICOP, par année et mois i

Nom de la vue: L'indice santé par année de base depuis 1994, par année de base, 13 derniers mois*

Date de la dernière modification: 28/02/2024 11:21 GMT +0100

COLONNES	Année de Base ✕	Indice santé ✕	Indice lissé ✕
LIGNES	Date ✕		
+ FILTRES			

		Année de base i	2013 = 100	
☰ Année i	Mois i		↕ Indice santé	↕ Indice lissé
↓ 2022	Septembre 2022		124,92	120,53
	Octobre 2022		127,92	122,22
2022			122,59	.
↓ 2023	Septembre 2023		127,52	125,35
	Octobre 2023		128,30	125,65
	Novembre 2023		128,55	125,73
	Décembre 2023		129,53	125,91
2023			127,89	.
↓ 2024	Janvier 2024		130,19	126,56
	Février 2024		130,95	127,21

Source: Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

